hée et constate que parmi les blessés, il y eut surtout des sergents de ville.

Pour empêcher de nouveaux désordres, l'après-midi, le préfet dut prendre des mesures plus sévères et plus minutieuses.

A la sortie, il dut procéder au système connu sous le nom de « filtrage ». Les ouvriers qui étaient restés dans la Bourse, mécontents, lancèrent des projectiles sur la police. C'est alors que les agents envahirent la Bourse.

L'enquête a montré que les premiers n'avaient pas sabre au clair ; mais les suivants dégainèrent sans raison et se livrèrent à des sévices éminemment regrettables.

Le préfet de police se défend d'avoir ordonné l'envahissement de la Bourse.

M. Cavard, chargé de faire l'enquête, a entendu les ouvriers et la police, il a fait un rapport impartial et qui mérite toute confiance.

M. Cavard estime que l'envahissement de la Bourse et les incidents subséquents auraient pu être évités, si le préfet de police, selon son habitude, n'avait pas tenu à être sur les lieux. Il considère comme une faute d'avoir placé une escouade d'agents à proximité de la porte de la Bourse, au lieu de les tenir à une certaine distance.

Le rapport de M. Cavard constate que trois personnes prétendent avoir entendu le commandant suivant : « Déblayez le vestibule ! » et l'une d'elles l'attribue au préfet de police.

D'autre part, les officiers de paix et les commissaires de police déclarent que cet ordre ne fut pas donné.

Il n'a pas été possible de dégager de ces témoignages l'exacte vérité.

Tous les témoignages peuvent être discutés. Ainsi, un ouvrier, qui avait reçu deux coups de sabre à la tête, a prétendu avoir reçu deux coups de revolver.

M. Cavard est convaincu que l'envahissement de la Bourse ne fut pas ordonné par M. Lépine ; ce fut un acte spontané des sergents de ville.

Il blâme énergiquement cet acte, ainsi que ceux des agents qui ont dégainé et se sont livrés à la violence. Si les auteurs de ces actes étaient connus, il les aurait déjà frappés ; mais l'enquête n'a pas pu les faire connaître.

Le ministre blâme la campagne dirigée contre la préfecture de police par les membres du Comité d'action. Il dénonce l'affiche placardée par ceux-ci contre lui. Dans cette affiche le président du Conseil est traité d'assassin, et M. Lépine de son exécuteur des hautes-œuvres.

Il proteste contre ces odieuses accusations, et il déclare qu'il a le droit de les qualifier de véritables fous et de n'attacher aucune foi à leurs témoignages.

Le ministre ajoute qu'après l'intervention de M. Binder, il doit se défendre contre les approbations suspectes des nationalistes qui, au conseil municipal, ont affecté de prendre le préfet de police sous leur protection. Je suis convaincu, dit-il, que la conscience du préfet de police s'est révoltée contre leurs plaidoyers.

L'orateur aurait seulement voulu voir M. Lépine, lorsque les nationalistes accusaient le ministre de l'intérieur de s'abriter derrière ses subordonnés, se lever de son banc et même sortir de la salle des séances en signe de protestation.

Le ministre ajoute que les syndicats se trompent quand ils semblent considérer la Bourse du Travail comme un asile pour eux.

La Bourse du Travail est, comme la Bourse des valeurs, comme la Bourse du commerce, un lieu où les syndicats ont des bureaux : mais elle ne leur appartient pas exclusivement, elle est ouverte à tout le monde.

Le président du Conseil termine en disant que le gouvernement a le devoir de maintenir l'ordre partout ; mais il veillera à ce que la police remplisse son mandat avec prudence, tact et modération. C'est dans ces conditions qu'il s'attachera à faire appliquer les lois. (Applaudissements.)

Discours de M. Ferrette

M. FERRETTE dit que M. Combes n'a pas répondu à cette question nettement posée : Quels sont les responsables de l'envahissement de la Bourse du travail ?

Autrefois, lors de l'affaire de Fourmies, M. Constans couvrait ouvertement ses subordonnés. Aujourd'hui, M. Combes apporte des théories qui constituent une véritable anarchie.

M. Combes dit que le préfet de police n'a pas ordonné l'envahissement de la Bourse ; mais il ajoute que le préfet a si peu d'autorité sur ses agents qu'il n'a pu empêcher cet envahissement.

Il y a une question plus haute posée par M. Sembat : c'est celle de la liberté de réunion.

L'orateur rappelle les incidents de 1893 et la fermeture de la Bourse du travail par M. Ch. Dupuy. On protestait alors contre l'atteinte portée à la liberté de réunion, et ce n'étaient pas seulement les socialistes, c'était aussi M. Henri Brisson.

Il s'agit de savoir si la liberté de réunion sera respectée et si le gouvernement sera responsable lorsqu'il aura fait envahir la Bourse du travail ou un domicile privé.

INCIDENT

M. SEMBAT veut remonter à la tribune ; mais M. Boutard réclame la parole.

Une discussion s'engage entre eux.

M. SEMBAT maintient qu'il a demandé la parole le premier.

M. BOUTARD dit : — S'il y a un menteur, c'est vous.

M. SEMBAT. — Je répondrai aux injures de M. Boutard sur un autre terrain.

M. LE PRESIDENT dit que deux députés peuvent de bonne foi croire avoir réclamé les premiers la parole. Il demande à être autorisé à supprimer l'incident.

Discours de Sembat

M. SEMBAT. — Revenons aux affaires publiques.

L'orateur constate que l'enquête ordonnée par M. Combes n'a pas été complète, que beaucoup de témoins n'ont pas été entendus, que par conséquent, il n'est pas étonnant que les responsabilités n'aient pas pu être établies.

Il remercie M. Combes d'avoir bien voulu reconnaître qu'il y avait eu des scènes de sauvagerie ; mais il faut une sanction. M. Lépine a osé écrire dans un rapport au ministère : « J'ordonnai alors des représailles », et vous vous étonnez que les membres du Comité d'action vous rendent responsables en même temps que lui !

Des paroles ne peuvent plus nous satisfaire, il nous faut des actes.

La discussion est close.

LES ORDRES DU JOUR

M. LE PRESIDENT annonce qu'il a reçu un ordre du jour motivé, signé de M. Coutant et de plusieurs autres députés socialistes.

Il a reçu également de M. Ferrette une demande d'ordre du jour pur et simple.

M. FERRETTE dit qu'il a demandé l'ordre du jour pur et simple, parce que, le gouvernement n'ayant voulu prendre aucune responsabilité, la Chambre ne doit pas se substituer à lui.

M. LE PRESIDENT. — L'ordre du jour pur et simple a la priorité ; je le mets aux voix.

M. Ch. BENOIST et divers autres membres de l'opposition réclament l'avis du gouvernement.

M. COMBES ne leur répond pas.

Le scrutin a lieu au milieu d'une agitation extraordinaire.

Il donne lieu à pointage.

M. MOUGEOT dépose divers projets de loi, notamment sur les primes à la culture du chanvre et du lin et sur l'hydraulique des cours d'eau non navigables.

Suspension de Séance

La séance est suspendue à 4 heures 50.

Les députés se répandent dans les couloirs et se livrent à des conversations très animées, parfois violentes. A gauche, on reproche à M. Combes d'avoir manqué de netteté. « Il devait, dit-on, débarquer carrément M. Lépine. »

Reprise de la Séance

La séance est reprise à 5 heures 25.

M. LE PRESIDENT fait connaître le résultat du scrutin sur l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 369 voix contre 126

M. SEMBAT propose une motion invitant le gouvernement à faire respecter les lois.

L'ordre du jour pur et simple qui vient d'être voté, dit-il, n'a pas suffisamment dégagé les intentions de la Chambre.

M. Combes, président du Conseil, a dit, en terminant son discours, tout à l'heure, qu'il déclarait s'engager à veiller à ce que la loi reste désormais dans les strictes limites qui lui sont fixées.

Il reconnaît volontiers que la loi n'a pas été observée dans l'envahissement de la Bourse du travail.

Il a cherché à dégager la vérité des faits. Tel a été le but de l'enquête ; il a indiqué qu'il lui avait été impossible d'établir les responsabilités, mais le fait brutal reste.

L'envahissement de la Bourse s'est produit d'une manière violente et illégale. Si auparavant on l'avait saisi d'un fait illégal, il l'aurait qualifié en conséquence, mais c'est le seul qui lui ait été signalé. *Applaudissements à gauche.)*

Nouvelle intervention de M. Ribot

M. RIBOT dit qu'il était décidé à voter l'ordre du jour qu'aurait accepté le gouvernement, s'il avait couvert ses fonctionnaires.

Quand on est au gouvernement, on n'a pas le droit de se dérober, ou bien de frapper des agents quand on croit qu'ils n'ont pas fait leur devoir : ou bien on les maintient, ou bien on a le courage, que la Constitution vous impose, de les défendre. *(Vifs applaudissements au centre et à droite.)*

Il n'y a plus de gouvernement dans un pays si on laisse s'y établir de pareilles pratiques.

Le Président du Conseil a eu cette posture un peu humiliée de ne pas trouver un seul mot aux observations faites.

L'ordre du jour pur et simple, déposé par M. Ferrette est une injure pour vous et vous l'avez accepté implicitement par votre silence.

Quand un gouvernement en est là, il n'a plus l'activité morale dont il a besoin pour représenter le pays. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Notre collègue M. Sembat veut que le gouvernement révoque le préfet de police.

Que le gouvernement s'explique nettement. *(Applaudissement au centre et à droite.)*

M. RIBOT. — Si le gouvernement ne le fait pas, j'ai le droit de dire que s'il y a des ministres sur ces bancs, il n'y a plus de gouvernement.

La droite et le centre crient au Président du Conseil : — Répondez !

Mais M. Combes reste impassible à son banc.

LE PRESIDENT. — J'avertis la Chambre que le projet de résolution de M. Sembat a été complété par cette formule : « *Et repousse toute adjonction.* »

Puis il fait connaître qu'un ordre du jour ainsi conçu a été déposé :

— « La Chambre, prenant acte des déclarations du gouvernement... *(Rires et interruptions à droite et au centre.)*

Il dit que de leur côté MM. DEVILLE et MAUJAN ont déposé un ordre du jour ainsi conçu :

— « La Chambre, confiante dans le gouvernement, et prenant acte de ses déclarations... *(Interruptions à droite et au centre.)*

M. COMBES. — Je ferai observer que j'ai si bien fait des déclarations, que M. Ribot m'a répondu !

Plusieurs membres demandent l'ordre du jour pur et simple.

M. DU PERRIER DE LARSAN. — Mais l'ordre du jour pur et simple ayant été voté, il n'y a pas lieu de voter un autre ordre du jour.

M. COMBES. — J'ai fait moi-même remarquer à M. Sembat que son projet de résolution paraissait renouveler un débat qui semblait clos par l'ordre du jour pur et simple, mais, en présence de nombreux précédents, je n'ai pas cru devoir supprimer la proposition.

Il invite la Chambre à réfléchir sur les procédés qui l'invitent à remettre en cause une affaire qui est déjà jugée.

Néanmoins, il s'est constitué un nouveau débat et c'est le droit de la Chambre de le clore par un vote.

On passe au vote sur l'ordre du jour. Le scrutin donne lieu à pointage ; ce scrutin a lieu au milieu de la plus vive animation.

Finalement, l'ordre **du jour pur et simple est adopté par 295 voix contre 234.**

(Vifs applaudissements à gauche.)

Dernière manœuvre

L'opposition se sentant battue, sur le meilleur des terrains qu'elle ait pu trouver, M. Gauthier (de Clagny), essaie de la repêcher.

Il ne s'étonne pas du vote qui vient d'être émis, après les déclarations faites par le président du Conseil qui a pu rassurer un certain nombre de membres de la Chambre sur le sort de M. Lépine, mais la question n'est pas là.

L'interpellation avait été classée par un ordre du jour pur et simple et la proposition de résolution de M. Sembat pouvait sans doute rouvrir un débat, mais à la condition de passer par la déclaration d'urgence et le vote de la discussion immédiate.

L'orateur prend acte de cette procédure et constate que chaque fois que la minorité a été battue, elle peut rouvrir un débat. Elle en usera. (Applaudissements à droite.)

M. BRISSON. — En principe, un rappel au règlement devrait se produire au moment où l'on croit que le règlement va être violé. Sur la question elle-même, le président a donné son opinion à la Chambre en exprimant tout à l'heure les désirs que des procédés pareils ne se renouvellent plus. M. Gauthier de Clagny exprime un désir inverse. La Chambre a une commission de règlement. Elle choisira.

L'incident est clos.

La séance est levée à 6 heures 45.

Séance lundi à deux heures pour le débat sur les chemins de fer.

Après la Séance

(D'un correspondant)

L'agitation a été très vive, à un moment donné, au cours de la séance.

Le vote était commencé et, déjà, on avait pu voir un certain nombre de membres de la majorité jeter dans l'urne des bulletins bleus, quand MM. Sarrien et Dujardin-Beaumetz, délégués du comité de la gauche radicale, vinrent demander au président du conseil de leur déclarer formellement si M. Lépine serait maintenu à la préfecture de police ?

M. Dujardin-Beaumetz ajouta que selon lui le succès des réformes radicales ne pouvait être assuré que par le maintien de l'ordre public.

M. Combes répondit qu'il ne pouvait pas y avoir de doute. Ses déclarations devaient être interprétées comme le maintien de M. Lépine à la préfecture de police.

MM. Sarrien et Dujardin-Beaumetz prévinrent aussitôt de cette déclaration leurs collègues de la gauche radicale, qui se décidèrent à voter l'ordre du jour de confiance.

Précédemment, M. Combes avait fait les mêmes déclarations à M. Etienne, de l'Union Démocratique.

SÉNAT

Avant la Séance

Paris, 15 janvier. — Les alliés cléricaux et nationalistes sont fort heureux de l'échec de M. Cazot à la questure. Ils considèrent cet incident comme une victoire. C'est avouer qu'ils se contentent de peu.

Les couloirs ne sont pas toutefois extraordinairement animés.

De ci, de là, on potine, mais des conversations que nous recueillons, il résulte clairement que le cabinet Combes n'a nullement perdu la confiance de la majorité sénatoriale.

E. R.

La Séanc

La séance, ouverte à trois heures, est présidée par **M. Fallières.**

Discours de M. Fallières

M. Fallières prend possession du fauteuil présidentiel et prononce le discours suivant :

Messieurs et chers collègues,

En me maintenant, une fois de plus, au fauteuil, vous m'avez fait un honneur qui me touche profondément. J'avais hâte de vous en exprimer ma très vive et très déférente reconnaissance.

Vos suffrages me sont d'autant plus précieux qu'il m'apparaît (comment me tromperais-je après le scrutin d'hier ?) que votre confiance ne va pas sans votre sympathie.

Combien l'une et l'autre seraient pour me soutenir dans l'accomplissement des devoirs de ma charge, si le poids ne s'en trouvait d'autant plus naturellement allégé, que, tous ici, nous avons plus de respect pour les personnes et plus de tolérance pour les opinions qui ne sont pas les nôtres.

N'avons-nous pas à nous féliciter de voir nos discussions, si passionnées qu'elles soient quelquefois, ne s'écarter jamais de ces bienséances, qui sont la parure de la parole, comme les fortes pensées sont l'âme même du discours.

L'année qui vient de finir a vu se dérouler à notre tribune de retentissants débats. Quels sujets plus dignes des patriotiques soucis d'une grande assemblée et de l'impatiente attention du pays que la réduction du service militaire actif, la sécularisation de l'enseignement et la gestion des deniers de l'Etat !

A les traiter avec la hauteur de vues que leur examen comporte, l'éloquence a, tour à tour, revêtu les formes les plus variées et les plus saisissantes ; elle a enrichi nos annales parlementaires de tout ce que l'art de bien dire peut donner d'éclat et de charme à l'autorité de l'expérience et du savoir, à l'empire de la raison, et à la grâce de l'esprit.

Les derniers efforts du Sénat ont efficacement concouru à la condamnation d'une pratique financière, indéfendable, qui avait presque fait une règle de ce qui n'aurait dû être qu'une exception.

Puissent les douzièmes provisoires avoir vécu !

Faire chaque chose en son temps et mettre tout à sa place, ce sont là des préceptes qui s'imposent à la sagesse des pouvoirs publics, comme à la prévoyance des individus. Leur vulgarité peut provoquer le sourire ; leur vigoureuse application n'a-t-elle pas pour effets certains de rassurer les intérêts, de fortifier la confiance et de consolider le crédit ?

En ouvrant infailliblement la voie aux économies nécessaires ainsi qu'à l'emploi judicieux des ressources, le retour définitif à des habitudes, depuis trop longtemps abandonnées, rendra plus aisée l'œuvre du législateur, qui ne se dissimule pas que l'heure est venue de pourvoir à des dépenses dont le but est de donner à ceux qu'accablent les inégalités du sort plus de courage et plus de force pour supporter les charges de la vie.

Il en est une entre autres qui va faire l'objet de vos délibérations prochaines, c'est celle que réclame l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables nécessiteux.

Ce n'est pas au Sénat qu'il faut rappeler que la Révolution, qui a posé les principes des choses, a mis au premier rang des obligations les plus impérieuses de la société, l'enseignement du peuple et l'organisation de l'Assistance publique.

Il examinera, avec la volonté d'aboutir, la loi qui lui a été transmise par la Chambre des députés. La démocratie, dont il ne flattera jamais les passions, mais dont il est jaloux de mériter la confiance, sait bien, par expérience, que, si elle peut compter sur sa vigilance et sa fermeté pour la défense de nos institutions, son concours est acquis à toutes les mesures d'ordre social qui se réclament à bon droit des idées de justice ou des principes de solidarité.

Je crois répondre au sentiment unanime de l'assemblée en adressant nos meilleurs remerciements à messieurs les membres du bureau d'âge. Aucun d'eux, j'en suis sûr, ne s'offensera si je dis que nos pensées se portent plus particulièrement vers leur vénéré président, notre éminent collègue M. Wallon.

Son incomparable vieillesse ne mérite-t-elle pas l'admiration autant que le respect. Pour cette robuste nature, l'activité intellectuelle n'a pas encore connu de déclin. Pour cette haute conscience, le sentiment du devoir survit dans la plus touchante simplicité à toutes les épreuves du temps. (Vifs applaudissements.)

Le Sénat s'ajourne à mardi trois heures, pour la discussion de la proposition de loi sur les bureaux de placement.

Mardi 26, discussion sur l'emprunt de 200 millions du département de la Seine.

La séance est levée.

Nouvelles Politiques

LA GAUCHE RADICALE SOCIALISTE

Le nouveau groupe dit « gauche radicale socialiste » a constitué son bureau aujourd'hui. Il l'a formé des membres même qui composaient le bureau du groupe radical socialiste avant la scission, à savoir : M. Bienvenu Martin, président ; MM. Mas et Lafferre, vice-présidents ; M. Sarraut, secrétaire ; M. Pajot, questeur.

Le groupe a constaté qu'il comptait déjà 77 adhérents.

Saisi de la demande d'entretien formée par les membres restants de l'ancien groupe, il a chargé son président et trois membres, MM. Maujan, Gouzy et Vazeilles de s'entretenir avec leurs délégués.

Ils doivent se borner à déclarer que le nouveau groupe est constitué et prêt à accueillir, après examen, les adhésions de ceux qui n'ont pas encore demandé leur inscription. Mais ils estiment que la reconstitution pure et simple de l'ancien groupe n'est pas désirable.

INCIDENT BOUTARD-SEMBAT

M. Boutart, député de Saint-Yrieux-la-Perche, s'étant trouvé offensé par une interruption dédaigneuse et désobligeante de M. Marcel Sembat, lui a dépêché deux de ses amis.

Une rencontre a été jugée nécessaire.

Elle aura lieu samedi matin.

Voici ce qui a donné lieu à ce regrettable incident :

M. Sembat voulait remonter à la tribune lorsqu'il s'est rencontré au pied de l'escalier avec M. Boutard ; le député radical socialiste fit remarquer que c'était son tour : « J'ai demandé la parole ».

— Vous ne dites pas la vérité, dit M. Sembat.

— S'il y a un menteur, dit M. Boutard, ce n'est pas moi.

D'où l'échange de témoins.

L'ENQUETE SUR L'INDUSTRIE TEXTILE

Paris, 15 janvier — La commission d'enquête sur l'industrie textile a établi comme suit son itinéraire pour les quatre premiers jours de la semaine prochaine :

Lundi 18 janvier, Armentières ; mardi 19, Roubaix ; jeudi 21, Tourcoing.

Les matinées seront consacrées à la visite des établissements industriels et les après-midi aux auditions.

La France et le Siam

Londres, 15 janvier. — Une note communiquée aux journaux dit :

« On peut s'attendre, à la signature, à bref délai, du nouveau traité franco-siamois, qui tranchera la principale question qui divise les deux gouvernements.

» Le nouvel accord est actuellement l'objet de négociations directes et parfaitement amicales, qui confirmera et consignera, avec certaines modifications, la convention de 1902, qui ne fut pas ratifiée par la France.

» On croit savoir qu'il traitera de l'évacuation de Chantaboun.

» Il y a ainsi tout lieu d'espérer qu'avec la signature du traité les relations des deux gouvernements redeviendront parfaitement amicales. »

TROIS MATELOTS NOYES

Le Havre, 15 janvier. — Trois marins du torpilleur *145*, qui est actuellement à Tancarville, dans le bassin de garage, le chauffeur breveté Guillemet et le quartier-maître, le mécanicien Guillemar et Clairon sont tombés dans le bassin, mercredi soir, et s'y sont noyés.

Ils regagnaient leur bord et ont été trompés par l'obscurité

Leurs cadavres ont été retrouvés jeudi matin.

LES PORTS FRANCS

Paris, 15 janvier. — La commission du commerce et de l'industrie a adopté le rapport de M. Chaumié sur le projet du gouvernement tendant à établir des zones franches dans les ports maritimes.

La commission a décidé de demander la mise à l'ordre du jour de la discussion de ce rapport.

A la recherche de la « Vienne »

Brest, 15 janvier. — Le croiseur *le Guichen*, désigné pour rechercher *la Vienne*, a quitté Brest la nuit dernière. Le commandant est porteur de plis confidentiels qu'il décachètera en mer.

On croit que ce navire explorera les côtes de l'Irlande et les parages de Terre-Neuve.

Thérèse Humbert à Paris

Paris, 15 janvier. — Thérèse Humbert est arrivée à Paris ce matin, à 4 heures 20, gare Montparnasse. Elle était accompagnée par un adjudant de gendarmerie et deux gendarmes. Quatre inspecteurs l'ont conduite en fiacre à la Conciergerie. Thérèse, qui paraît très fatiguée, n'a pas dit un mot pendant le trajet.

Thérèse Humbert doit comparaître le 28 janvier devant la chambre des appels correctionnels dans le procès en dénonciation calomnieuse intenté contre elle par M. Cattaui. On sait qu'elle a été acquittée par la 9e chambre correctionnelle.

L'affaire revient sur appel de M. Cattaui.

La grève des ouvriers agricoles

Narbonne, 15 janvier. — La grève des ouvriers agricoles prend de grandes proportions. Des patrouilles de grévistes parcourent la campagne, interdisant tout travail aux abords de la ville.

La municipalité socialiste fait distribuer, chaque jour, des bons de vivres aux grévistes, et, chaque soir, ils parcourent les rues au chant de *l'Internationale*.

Jeudi, jour de marché, vers deux heures et demie, une réunion de grévistes a eu lieu à la mairie. Après la réunion, environ 1.500 manifestants sont sortis de l'hôtel de ville, avec le drapeau rouge.

Les manifestants ont parcouru les principales rues au chant de l'*Internationale* et de la *Carmagnole*.

Béziers, 15 janvier. — La grève des ouvriers agricoles de Béziers est terminée. Le travail a repris.

Le Canada et l'Allemagne

Ottawa, 15 janvier. — Le gouvernement canadien n'a pas encore été informé officiellement de l'intention de l'Allemagne d'entamer des négociations en vue d'améliorer les relations commerciales entre le Canada et l'Allemagne.

Faits Divers

HORS RÉGION

Un enfant décapité

Horrible infanticide. — Pour cacher sa faute. — Le cynisme d'une jeune servante. — A l'Hôtel-Dieu.

Paris, 15 janvier. — M. B..., fruitier, demeurant, 36, rue du Temple, avait depuis quelque temps à son service une jeune servante, Yvonne Nicolas, âgée de dix-neuf ans, originaire du département des Côtes-du-Nord. Elle avait été placée chez lui par les sœurs de la rue de Vaugirard. Hier matin, à neuf heures, Yvonne se sentant, dit-elle, prise d'un malaise subit, demanda à quitter la boutique et alla se reposer chez Mme T..., belle-sœur du fruitier, où elle couche d'habitude, 8, rue Simon-le-Franc.

Vers dix heures, Mme B... alla voir comment allait sa domestique. Elle était accompagnée du docteur Pescheux. Bien que la malade ne voulût pas se laisser examiner par le médecin, ce dernier n'eut pas de peine à s'apercevoir que la domestique était sur le point d'accoucher. Cependant, ne voulant pas insister pour donner des soins qu'on refusait, il partit.

Quelques instants plus tard, la fille de Mme B..., à son tour, monta à la chambre occupée par Yvonne Nicolas. La malade était couchée mais des traces de sang se voyaient sur le plancher, les meubles et les objets de literie. Pressée de questions, la jeune fille avoua qu'elle venait de mettre au monde un enfant du sexe féminin et qu'elle lui avait coupé la tête. Elle ajouta que, la tête jetée dans les cabinets d'aisances, elle avait placé le cadavre de l'enfant dans un panier déposé près du lit.

Elle affirma que l'enfant était venu au monde mort et que, affolée, elle avait voulu, à cause de ses patrons et de ses parents, faire disparaître les traces de sa faute. On a retrouvé dans la chambre un couteau de cuisine et des ciseaux maculés de sang dont la malheureuse s'est servie pour l'horrible opération.

Le petit corps qui pèse 1 kil. 950 a été porté à la morgue, où l'autopsie qui en sera pratiquée établira si l'enfant est né viable ou si, comme le prétend Yvonne Nicolas, elle n'a mis au monde qu'un enfant mort. La servante criminelle a été conduite à l'Hôtel-Dieu, où M. Picot, commissaire de police, est allé l'interroger.

Elle restera dans cet établissement à la disposition du magistrat.

Victime de sa belle-mère

Un gendre placide. — Sur la rue. — Sombre désespoir. — Chez le commissaire. — Le repos dans la mort !

Paris, 15 janvier. — Propre à rien, fainéant ! Quand donc débarrasserez-vous ma fille de votre présence ?

C'est en ces termes que, pour la millième fois peut-être depuis son mariage, la belle-mère de M. H..., courtier en parfumerie, admonestait hier soir son gendre en le mettant à la porte du logement occupé par le ménage, rue du Terrier, à Vincennes.

De nature placide, M. H..., quand il sentait gronder l'orage suspendu sur sa tête, se contentait habituellement de prendre son chapeau et son pardessus et de se rendre dans un débit de vins voisin où il attendait patiemment que le calme, revenu dans son intérieur, lui permît de reprendre tranquillement sa place au foyer conjugal.

Mais avant-hier, déjà mal disposé par une journée de démarches infructueuses, faites sous la pluie, l'infortuné courtier jugea que la mesure était comble et il s'en alla conter ses infortunes au commissaire de police, M. Rousselot.

Après avoir écouté ses doléances, le magistrat ne put qu'exhorter le malheureux mari à la patience ou à s'affranchir de la présence quotidienne de sa farouche belle-mère.

— Je ne le puis ! s'exclama le pauvre gendre. Ma femme ne veut pas quitter sa mère et cette dernière, qui ne peut me souffrir, me rend la vie impossible. C'en est trop ! Je vais me pendre !

Et, sur ces paroles, M. H... partit en claquant la porte et rentra chez lui. Mais au lieu de monter à son appartement, il descendit directement à la cave et hier matin on l'y découvrit pendu.

Il avait enfin trouvé un remède à ses maux.

Notre journal rembourse chaque jour 0 fr. 20 centimes à tous ses lecteurs.

(Lire le numéro de dimanche)

DANS LA RÉGION

Le scandale d'Hellemmes

Interrogatoire de M. Krebs. — Déclarations de Madame Houtre. — L'enquête continue.

M. Cucherat, commissaire de police du 8me arrondissement, à qui M. Vivier des Vallons a confié l'enquête sur l'affaire Houtre, a entendu hier M. Krebs, maire d'Hellemmes.

M. Krebs a déclaré avoir reçu la visite de Mme Houtre, qui se plaignait que son mari fût devenu subitement fou.

Elle lui a raconté une scène qui se serait produite la veille et au cours de laquelle Houtre aurait donné des signes non équivoques d'aliénation mentale.

« Pour un motif futile, il aurait saisi une lampe allumée et aurait menacé sa femme de la faire flamber avec toute sa boutique.

» Mme Houtre aurait essayé de calmer son mari par tous les moyens, mais se voyant en danger d'échouer, elle aurait recouru à un moyen énergique, bien que peu usité. Elle lui aurait jeté une poignée de poivre dans les yeux. »

M. Krebs informa Mme Houtre que l'arrêté de mise en observation ne pouvait être pris que si un certificat de médecin en démontrait la nécessité.

Mme Houtre eut recours alors à M. le docteur Huart qui délivra — après avoir vu Houtre — le certificat suivant :

Je soussigné, docteur en médecine, déclare que le sieur Houtre, Henri, est atteint de troubles mentaux qui le rendent dangereux pour son voisinage.

Il y a lieu de le faire entrer d'urgence à l'hôpital de Lille.

Hellemmes, le 7 janvier 1904.

Signé : Docteur HUART.

Vu : Le Maire,
KREBS.

M. Krebs a reconnu avoir rédigé la dépêche qui appelait Houtre à Lille ; quant à M. le docteur Huart, il n'a pas encore été entendu par M. Cucherat.

Mme Houtre s'est réfugiée, comme nous l'avions dit hier, chez sa belle-sœur, qui habite Marcq-en-Barœul.

Une femme morte sur la route à Bruay

Nouveaux détails. — Identité établie

Nous avons dit que le corps d'une femme inconnue avait été trouvé sur la route près du passage à niveau de La Buissière.

Nous recevons à ce sujet des nouveaux détails :

Lundi, une vieille femme, la veuve Michaux, d'Ourton, était venue à Bruay toucher aux bureaux de la Compagnie des mines la part de pension à laquelle elle a droit.

Elle y passa la journée et trouva sans doute l'occasion d'absorber plusieurs consommations, car, le soir, elle fut rencontrée titubant et culbutant, escortée d'une bande de gamins qui s'égayaient de son état.

Mardi matin, la malheureuse femme fut retrouvée morte sur la route de l'Avoilleville à Marles. N'ayant probablement pu retrouver la route d'Ourton, elle se sera égarée, sera tombée épuisée sur le sol où l'aura frappée une congestion occasionnée par le froid et l'alcool.

La veuve Michaux a plusieurs enfants habitant Ourton, tous mariés. Elle possédait une maison dont elle touchait le revenu viager : elle n'était donc pas dans la misère ; mais on lui connaissait la fâcheuse habitude de lever le coude : son intempérance devait lui coûter la vie.

Le crime du Cantin à Lens

Nouveaux détails. — Vive émotion dans le public.

La nouvelle de l'arrestation de l'auteur présumé de l'assassinat de la mercière du Cantin, Mme veuve Valais, a produit à Lens une grosse émotion.

De la rue de Flandre, où le crime fut commis, il y a deux ans, et où habitait le mineur Debruycker, les commentaires allaient un train échevelé. L'affaire semblait dater d'hier, tant les commères, jeunes et vieilles, donnaient des détails aussi intéressants qu'inédits sur la manière de vivre et les vices du prétendu assassin.

Ce ne sera pas la faute de quelques bonnes femmes si la tête de Debruycker ne roule pas dans le panier à son.

Est-il besoin de dire que la justice ne s'arrêtera pas à ces racontars saugrenus qui ont leur source dans l'inimitié de quelques personnes et dans les regrettables tendances de la foule à exagérer tous les événements.

Ce qui est plus sérieux, c'est, ainsi que nous l'avons dit hier, l'enquête minutieuse, particulièrement prudente et adroite, menée par M. Maître et les agents de la sûreté.

En effet, le commissaire de police de Lens a établi depuis quelque temps que Debruycker avait fait des achats considérables à une vente aux enchères du fonds de commerce Petithette, fait en mars 1902, c'est-à-dire un mois après l'assassinat de la veuve Valais.

D'autres achats plus importants encore furent faits par lui à la vente du fonds de la malheureuse mercière, au mois de mai de la même année, et au Petit Louvre, de Lens. Tous ces achats furent payés comptant, alors que la maîtresse de Debruycker a avancé l'avoir « lâché » en empruntant jusqu'à son dernier sou.

L'argent dont disposait Debruycker est-il le produit du crime ou des différents vols dont l'ouvrier mineur aura à répondre devant la justice.

Les livres de logeur de Debruycker ont été saisis et il est fort probable qu'ils seront soumis à l'examen d'un expert en écritures qui dira si le billet laissé par l'assassin à côté du cadavre de la veuve Valais est bien de la main de Debruycker.

Horrible accident à Dechy

Sur le carreau d'une fosse. — Une fillette tamponnée et écrasée par une locomotive.

Décidément les fosses de Dechy et de Guesnain, des mines d'Aniche, sont à l'ordre du jour. Voici encore un accident mortel qui vient de s'y produire, dans des circonstances particulièrement horribles.

Une fillette de 15 ans 1/2, la jeune Marie Blasselle, demeurant à Sin, cité Sainte-Barbe, chez ses parents, et travaillant comme trieuse à la fosse Dechy, se disposait à quitter le carreau de la fosse, sa besogne terminée, jeudi soir, vers quatre heures et demie. Pour gagner quelques minutes sur le trajet qu'il lui fallait faire pour rentrer chez elle, la jeune fille s'avisa de traverser la voie un peu avant le passage à niveau de la rue de la Motte. A ce moment arrivait une rame de wagons tirés par une locomotive.

La malheureuse enfant ne s'en aperçut pas et se trouva brusquement tamponnée par la machine, et les wagons qui suivaient la réduisirent en bouillie.

Les restes informes de la victime ont été transportés, le soir même, au domicile des parents. Point n'est besoin de décrire la désolation de ces pauvres gens.

Palmes académiques

La seconde promotion d'officiers de l'instruction publique et d'académie est parue à l'« Officiel » de vendredi.

Sont nommés :

Officiers de l'instruction publique. — MM. Aubanel, secrétaire général de la préfecture du Nord ; Desregnaucourt, président de la délégation cantonale à Hazebrouck ; Paul, premier président de la cour d'appel de Douai ; Sireygeol, pharmacien à Boulogne-sur-Mer.

Officiers d'académie. — MM. Bauteignie, conseiller d'arrondissement à Berlaimont ; Bauve, délégué cantonal à Courrières ; Bauvin, vice-président de l'Association des ingénieurs de l'Institut industriel du Nord, à Fives-Lille ; Bienaimé, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire d'Aire-sur-la-Lys ; Brasseur, juge de paix à Cassel ; Cuisset, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes ; Daubresse, adjoint au maire de Carvin ; Derot, industriel à Meurchin ; Devillers, sous-chef de bureau à la sous-préfecture de Cambrai ; Facon, chef de musique à Locon.

MM. Gripois, directeur de l'Ecole nationale de musique de Boulogne-sur-Mer ; Hembise, membre de la commission de tir de Frévent ; Laheyne, délégué cantonal à Arques ; le docteur Lardemer, adjoint au maire d'Auxi-le-Château ; Poulain, délégué cantonal à Denain ; Rogie, président-fondateur du syndicat régional de l'Industrie des cuirs, à Lille.

Dernière Heure

LES VOTES DES DEPUTES de la REGION

Paris, 15 janvier. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais :

1° *Sur l'ordre du jour pur et simple.*

Dans le Nord : MM. Delory et Selle ont voté contre. MM. Cochin et Lemire se sont abstenus, MM. Defontaine et Cardon étaient absents.

Tous les autres ont voté pour.

Dans le Pas-de-Calais : MM. Jonnart, Basly et Rose étaient absents. M. Lamendin a voté contre et tous les autres députés pour.

2° *Sur l'ordre du jour Maujan et Deville* :

Dans le Nord : MM. Cardon, Defontaine étaient absents. Delory, abstenu. MM. Barrois, Cochin, Dansette, Delaune, Guillain, Bonte, Groussot, Motte, de Montalembert, Lemire et Plichon votèrent contre.

Tous les autres ont voté pour.

Dans le Pas-de-Calais : MM. Basly, Jonnart et Rose étaient absents. MM. Adam, Béharel, Ribot, Vallé votèrent contre.

Tous les autres votèrent pour.

LE CONFLIT RUSSO-JAPONAIS

Saint-Pétersbourg, 15 janvier. — Sous l'influence favorable des déclarations faites par la légation japonaise, à Saint-Pétersbourg, on dit que des nouvelles plus rassurantes arrivent de l'étranger. L'opinion générale est qu'on obtiendra une solution pacifique du conflit russo-japonais.

Londres, 15 janvier. — Suivant une note officieuse, la Compagnie de navigation japonaise a eu des renseignements complémentaires au sujet de l'arrêt du départ des vapeurs partant au Japon.

La Compagnie de navigation japonaise comprend environ 80 unités dont une cinquantaine pourraient être d'une grande utilité en cas de guerre.

Le Japon affecte déjà deux des navires les plus rapides de la Compagnie dans le but évident de les employer comme avisos.

SINISTRE TROUVAILLE

Paris, 15 janvier. — On a trouvé cet après-midi le cadavre de deux femmes, à Saint-Leu-Taverny, dans la Seine-et-Oise.

On croit à un assassinat.

NOUVELLE GREVE D'ARRIMEURS

Marseille, 15 janvier. — Les ouvriers des chantiers de la Compagnie Freycinet qui s'étaient solidarisés avec les ouvriers d'Ajaccio, continuent la grève, malgré que leurs camarades aient repris le travail.

Ils demandent maintenant que les équipes de 12 heures soient augmentées de deux unités